

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2026 - B2026/004026 - 1991 B 00189 - 343 792 792 - A.P.I

API
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 22, rue de New-York
76600 LE HAVRE

343 792 792 RCS LE HAVRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 Juin 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ne pas suivre la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 50 581,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 50 581,39 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves"147 418,61 euros

Les sommes distribuables

s'élevant ainsi à 198 000,00 euros

- A titre de dividendes aux associés198 000,00 euros
Soit 79,20 euros par part

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 110 480 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la

responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 316,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 197 683,20 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.I		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 22 RUE DE NEW YORK		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 4 3 7 9 2 7 9 2 0 0 0 5 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122025					
		N-1 31122024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF				
		Fonds commercial	AH	55 616	55 616		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	70 000	70 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1	1		
		Autres immobilisations corporelles	AT				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU				
	Créances rattachées à des participations		BB				
	Autres titres immobilisés		BD				
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières *	BH						
TO TAL (II)		BJ	125 617	BK	1	125 616	125 616
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13 980 991	BY	13 980 991	20 911 977
		Autres créances (3)	BZ	10 373 184	CA	10 373 184	238 082
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	14 679	CG	14 679	336 741	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 323 349	CI	1 323 349	13 459	
	TO TAL (III)	CJ	25 692 203	CK	25 692 203	21 500 259	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	25 817 820	1A	1	25 817 819	21 625 875
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.I			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	147 899	111 023
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 581	36 876
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	308 480
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	973 932	418 736
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	94 159	5 611 500
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 905 615	3 596 872
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 300 814	11 740 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	234 818	27
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	25 509 338	21 367 976
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	25 817 819	21 625 875
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 763 034	21 367 976
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	973 932	418 736	

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.P.I						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	50 746 775	FH		FI	50 746 775	45 090 580
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	50 746 775	FK		FL	50 746 775	45 090 580
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 819	158 512
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 246	7 603
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	50 751 840	45 256 694
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 488 444	741 988
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	354 555	271 527
	Salaires et traitements *					FY	32 483 085	29 200 029
	Cotisations sociales (10)					FZ	16 558 268	14 691 176
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	18	9 161
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	50 884 371	44 913 881
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(132 531)	342 813
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	41 212	98 407
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	215 088	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					GZ		
	Total des produits financiers (V)					GP	215 088	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42 629	361 802
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	42 629	361 802
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	172 460	(361 802)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 140	79 417

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.P.I		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	7 440
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	16 901
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 461)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	30 559 33 080
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	51 008 140 45 362 540
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	50 957 558 45 325 665
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	50 581 36 876
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	215 088
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	26 726 344 609
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	259 786 211 332
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ES

Annexe

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 817 819** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 008 140** euros et un total **charges** de **50 957 558** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **50 581** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n°2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges, nouvelle définition du résultat exceptionnel, des modifications de numérotations des comptes, une modernisation et une réduction des modèles d'états financiers, avec une nouvelle présentation des informations en annexe.

Regroupé sur deux lignes du compte de résultat, le résultat exceptionnel est limité aux :

- produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabitue
- écritures comptables d'origine fiscale
- aux changements de méthodes comptables
- aux corrections d'erreurs

Annexe

Les sorties/cessions d'immobilisations (sauf exceptions) et les subventions d'investissement ne relèvent plus du résultat exceptionnel.

Supprimés du compte de résultat, les comptes de transferts de charges sont remplacés selon le cas par une imputation en :

- réduction des charges de personnel (remboursement de charges sociales)
- réduction du poste de charge d'origine (remboursement autres, reclassements)
- autres produits d'exploitation (indemnités d'assurance)

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1. Une description des principaux impacts est décrite dans le tableau de passage présenté dans l'"Annexe libre".

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Le changement de méthodes étant prospectif, la colonne comparative tient compte de la nouvelle présentation des états financiers mais conserve les montants tels qu'ils avaient été établis en 2024. Ainsi, le résultat exceptionnel 2024 est inchangé (mais regroupé sur 2 lignes) et les transferts de charges 2024 sont compris dans les "reprises sur dépréciations et provisions".

CHANGEMENT DE METHODE A L'INITIATIVE DE LA SOCIETE

Néant.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Néant.

CORRECTION D'ERREUR

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Néant.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

La SARL API a une activité de manutention portuaire et emploie des dockers qu'elle met à disposition auprès d'autres sociétés. Le chiffre d'affaires de cette société est constitué essentiellement de cette mise à disposition de personnel auprès des autres sociétés du Groupe.

Annexe

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société consolidante est la SAS NYLH - 31 rue de Lisbonne - 75008 PARIS - 807 448 576 RCS PARIS. La société qui établit les comptes consolidés est la société NYLH dans lesquels les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale. Conformément aux dispositions du Code de Commerce, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Les actionnaires ne se sont pas opposés à cette exemption,
- Les comptes individuels de la société, ainsi que ceux de celle qu'elle contrôle et sur laquelle elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de l'ensemble plus grand (NYLH),
- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société, en même temps que ses comptes individuels, avant l'assemblée générale devant les approuver.

INTÉGRATION FISCALE

La société API appartient au groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société SEAFRIGO INVESTISSEMENTS depuis le 1er janvier 2023. La société SEAFRIGO INVESTISSEMENTS applique l'option pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe et la méthode de la neutralité. Chaque société appartenant au périmètre d'intégration comptabilise l'imposition dont elle est redevable envers la société tête du groupe comme si elle était imposée séparément. L'économie d'impôt est constatée entièrement chez la tête de groupe en produit.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les sociétés du groupe comme si chacune d'elles avait été imposée séparément, sur la base de son résultat fiscal individuel, retraité des neutralisations spécifiques à l'intégration fiscale. Les économies ou suppléments d'impôt résultant de l'intégration fiscale (compensation des résultats, utilisation des déficits, neutralisations intra-groupe) sont conservés par la société tête de groupe.

L'impôt sur les sociétés dû par le groupe intégré au titre de l'exercice s'élève à 0 €. La différence entre l'impôt comptabilisé par la société (30 559 €) et l'impôt pour le paiement duquel elle est solidairement responsable résulte principalement :

- de la compensation entre les résultats bénéficiaires et déficitaires des sociétés du groupe,
- de l'utilisation de déficits d'ensemble,
- et des neutralisations fiscales propres au régime d'intégration.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société au titre de l'exercice aurait été de 30 559 €. L'intégration fiscale génère ainsi un écart de 0 €, correspondant à l'impact du régime d'intégration sur la charge d'impôt de la société.

À la clôture de l'exercice, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 0 €. Ces déficits sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à la convention d'intégration fiscale.

Annexe

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat comprend :

- l'impôt sur les sociétés calculé dans le cadre de l'intégration fiscale,
- les éventuelles régularisations liées à des exercices antérieurs,
- et, le cas échéant, les impôts différés.

INDEMNITÉ DE DÉPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 798 811 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Turn-over : moyen
- Départ volontaire à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 2%

PARTIES LIÉES

Conformément au décret 2009-267 du 9 mars 2009, nous vous informons que la Société n'a pas réalisé avec ses principaux associés ou les membres de ses organes d'administration et de surveillance (c. com. art. R. 23-197-1) de transactions significatives qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

EFFECTIFS

Les effectifs moyen de la société s'élèvent à 457 au titre de l'exercice 31 décembre 2025.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Annexe

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les fonds de commerce sont constitués du fonds commercial de 70 000 € et du mali technique résultant de la fusion des entités API Manutention et SMART Manunention à hauteur de 55 615 €.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2025, l'appréciation des valeurs des immobilisations incorporelles a été réalisée selon la valeur d'usage. Les avantages économiques futurs attendus de l'utilisation des immobilisations incorporelles permettent à ce jour de justifier les valeurs retenues. Durée d'utilisation non limitée. Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables. L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Définition de la valeur vénale (dans l'optique de vendre) : elle représente le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie (PCG art.214-6).

Définition de la valeur d'usage : elle représente les avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs (PCG art.214-6).

Nécessité de tenir compte d'un taux d'actualisation qui se définit comme un taux reflétant la valeur temps de l'argent. Il peut être pris en compte comme base de départ les taux d'actualisation suivants :

- le coût moyen pondéré du capital de l'entreprise ou le taux d'emprunt marginal de l'entreprise
- ou d'autres taux d'emprunt sur le marché.

Annexe

Pour apprécier la valeur des titres de participation des filiales détenues, une projection des cash flow actualisés sur cinq ans est réalisée. Si la valeur d'utilité devient inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La méthodologie a été identique à celle des années précédentes à savoir :

- Utilisation des budgets et EBITDA prévisionnels sur 5 ans
- Taux d'actualisation à 8%
- Capitalisation du dernier flux (2030)* 5
- Calcul des dettes financières nettes selon mêmes principes que les années antérieures avec recensement de la trésorerie, du facto, des comptes courants et des engagements de crédits-bails.

Pour information, le calcul des DCF a été réalisé dans le contexte économique réel pour l'année 2025. Les éléments prévisionnels à partir de 2026 ont été calculés sur la base des prévisions de la Direction. C'est sur la base de ces documents prévisionnels que les EBITDA ont été calculés.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de transport : 1 an

N.B. : les véhicules de transport sont amortis sur 1 an seulement lorsqu'ils sont rachetés à l'issue d'un contrat de crédit bail.

Immobilisations financières

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Frais d'émission d'emprunts

Néant.

Annexe

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Charges constatée d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges d'exploitation (assurances, loyers, maintenance, abonnements) payées ou comptabilisées au cours de l'exercice et afférentes à l'exercice suivant. Elles sont comptabilisées à la clôture sur la base du prorata temporis et reprises sur l'exercice suivant selon le rythme de consommation des prestations correspondantes.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux sommes encaissées ou facturées au cours de l'exercice au titre de prestations ou de livraisons de biens qui seront réalisées au cours des exercices suivants. Ils sont constatés conformément au principe de séparation des exercices et figurent au passif du bilan.

Produits à recevoir et charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges afférentes à l'exercice clos dont le montant est connu ou estimé de manière fiable, bien que les factures correspondantes n'aient pas été reçues à la date de clôture. Elles concernent principalement des charges d'exploitation. Les montants sont évalués sur la base des informations disponibles à la clôture et sont totalement repris à l'ouverture de l'exercice suivant. Les produits à recevoir correspondent à des produits afférents à l'exercice clos dont la réalisation est acquise à la date de clôture, mais pour lesquels les factures n'ont pas encore été établies. Ils sont évalués sur la base des conditions contractuelles ou des éléments connus à la clôture et sont reversés à l'ouverture de l'exercice suivant.

Produits et charges imputables à un autre exercice

Néant.

Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

La quote-part de résultat sur opérations faites en commun s'élève à 51 211.54 €.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires présenté ci-après est par défaut ventilé sur la marché géographique "France" faute de moyen de gestion interne permettant de communiquer une information fiable sur le chiffre d'affaires généré avec l'étranger.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	125 615,84				125 615,84
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 615,84				125 615,84
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	1,00				1,00
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,00				1,00
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		125 616,84				125 616,84

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels			1,00	1,00
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1,00	1,00
TOTAL			1,00		1,00

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et de développement		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL IMMOB INCORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
sur sol d'autrui		
instal, agencement, aménag.		
Instal. technique matériel outillage industriels		
Instal générales Agencet aménagt divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		
Emballages récupérables, divers		
TOTAL IMMOB CORPORELLES		
Frais d'acquisition de titres de participation		
TOTAL		
TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		13 980 990,70	13 980 990,70	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		1 378,87	1 378,87	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		108 777,24	108 777,24	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		58 666,44	58 666,44	
Groupe et associés		9 779 423,08	9 779 423,08	
Débiteurs divers		424 938,07	424 938,07	
Charges constatées d'avances		1 323 349,26	1 323 349,26	
TOTAL DES CREANCES		25 677 523,66	25 677 523,66	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	973 932,31	973 932,31		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 905 614,89	3 905 614,89		
	Personnel et comptes rattachés	235 735,35	235 735,35		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 533 326,99	3 533 326,99		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 260 140,63	3 260 140,63		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 271 611,50	3 525 307,50	9 746 304,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	94 159,00	94 159,00		
	Autres dettes	234 817,54	234 817,54		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	25 509 338,21	15 763 034,21	9 746 304,00	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		434 330
Autres créances clients		160 003
Cl fact a etablr	132 316	
Clients fae groupe	27 687	
Autres créances		274 328
Eat produits à recevoir	58 666	
Divers produits a recevoir	215 661	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		832 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		79 470
Frs factures non parvenues	79 470	
Dettes fiscales et sociales		753 235
Aut ch. pers a payer	221 229	
Aut. ch. soc a payer	307 181	
Etat-ch. à payer-prod.à recev.	224 825	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 323 349
		1 323 349	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL	1 323 349
-------	-----------

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		2 500,00	40,0000	100 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		2 500,00	40,0000	100 000,00

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés		457,00	
Ouvriers			
TOTAL		457,00	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000,00				100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000,00				10 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	111 023,26	36 875,69			147 898,95
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	36 875,69	(36 875,69)		50 581,39	50 581,39
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	257 898,95			50 581,39	308 480,34

Date de l'assemblée générale 26/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 257 898,95

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 257 898,95

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 50 581,39

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 000,00	7 000,00	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	7 000,00	7 000,00	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers Indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	50 746 774,78
Production vendue Services	50 746 774,78
Ventes 20%	2 785 426,04
Refacturation 20%	47 961 348,74
Chiffre d'affaires par marché géographique	50 746 774,78
Chiffre d'affaires FRANCE	50 746 774,78
Ventes 20%	2 785 426,04
Refacturation 20%	47 961 348,74

Annexe libre

Application du PCG 2025 conformément à l'ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, selon le tableau de passage suivant relatif aux principales évolutions :

Comptes de produits	Ancien poste des Etats Financiers	Nouveaux postes des Etats Financiers	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Transfert de charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Production vendue	-	-
Remboursement assurances	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Autres produits d'exploitation	-	-
Avantage en nature véhicule	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Charges sociales	-	-
Produits sur exercice antérieurs	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits d'exploitation	-	-
Charges sur exercices antérieurs	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Autres charges d'exploitation	-	16 626,00
Autres produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits d'exploitation	-	7 439,86
Autres charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Autres charges d'exploitation	-	275,00
Produits de cessions d'immobilisations	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Autres produits d'exploitation	-	-

API

Société à responsabilité limitée

22, rue de New York

76600 LE HAVRE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

API

Société à responsabilité limitée

22, rue de New York

76600 LE HAVRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société API

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC N° 2022-06 décrit dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Hervé PARIS

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	55 615,84		55 615,84	55 615,84
	Autres immobilisations incorporelles	70 000,00		70 000,00	70 000,00
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	1,00	1,00		
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	125 616,84	1,00	125 615,84	125 615,84
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	13 980 990,70		13 980 990,70	20 911 976,84
	Autres créances	10 373 183,70		10 373 183,70	238 082,46
	Charges constatées d'avance	1 323 349,26		1 323 349,26	13 459,11
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	14 679,05		14 679,05	336 740,65
	Total de l'actif circulant (IV)	25 692 202,71		25 692 202,71	21 500 259,06
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	25 817 819,55	1,00	25 817 818,55	21 625 874,90
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		<i>Présentation</i>			
(2) dont créances à moins d'un an				25 677 523,66	21 163 518,41

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000,00)	100 000,00	100 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000,00	10 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	147 898,95	111 023,26
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	50 581,39	36 875,69
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	308 480,34	257 898,95
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	973 932,31	418 736,03
	Emprunts et dettes financières divers (2)	94 159,00	5 611 499,61
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 905 614,89	3 596 872,33
	Dettes fiscales et sociales	20 300 814,47	11 740 840,98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	234 817,54	27,00
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	25 509 338,21	21 367 975,95
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	25 817 818,55	21 625 874,90
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	15 763 034,21	21 367 975,95
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons Intracommunautair	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	50 746 774,78		50 746 774,78	45 090 579,59
	Montant net du chiffre d'affaires	50 746 774,78		50 746 774,78	45 090 579,59
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			1 818,98	158 511,59
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			3 246,00	7 602,58
		Total des produits d'exploitation		50 751 839,76	45 256 693,76
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 488 443,79	741 988,16
	Impôts, taxes et versements assimilés			354 554,60	271 526,82
	Salaires			32 483 085,24	29 200 029,20
	Cotisations sociales			16 558 268,49	14 691 175,87
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				0,21
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			18,49	9 160,76
		Total des charges d'exploitation		50 884 370,61	44 913 881,02
		RESULTAT D'EXPLOITATION		(132 530,85)	342 812,74

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(132 530,85)	342 812,74
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	41 211,54	98 406,58
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	215 088,49	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	215 088,49	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	42 628,79	361 802,49
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	42 628,79	361 802,49
	RESULTAT FINANCIER	172 459,70	(361 802,49)
	RESULTAT COURANT avant impôts	81 140,39	79 416,83
	Produits exceptionnels		7 439,86
	Charges exceptionnelles		16 901,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(9 461,14)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	30 559,00	33 080,00
	Total des produits	51 008 139,79	45 362 540,20
	Total des charges	50 957 558,40	45 325 664,51
	BENEFICE OU PERTE	50 581,39	36 875,69
	(2) dont produits concernant les entités liées	215 088,49	
	(3) dont intérêts concernant les entités liées	26 726,22	344 609,44

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 817 819** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 008 140** euros et un total **charges** de **50 957 558** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **50 581** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n°2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges, nouvelle définition du résultat exceptionnel, des modifications de numérotations des comptes, une modernisation et une réduction des modèles d'états financiers, avec une nouvelle présentation des informations en annexe.

Regroupé sur deux lignes du compte de résultat, le résultat exceptionnel est limité aux :

- produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabitue
- écritures comptables d'origine fiscale
- aux changements de méthodes comptables
- aux corrections d'erreurs

Annexe

Les sorties/cessions d'immobilisations (sauf exceptions) et les subventions d'investissement ne relèvent plus du résultat exceptionnel.

Supprimés du compte de résultat, les comptes de transferts de charges sont remplacés selon le cas par une imputation en :

- réduction des charges de personnel (remboursement de charges sociales)
- réduction du poste de charge d'origine (remboursement autres, reclassements)
- autres produits d'exploitation (indemnités d'assurance)

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1. Une description des principaux impacts est décrite dans le tableau de passage présenté dans l'Annexe libre".

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Le changement de méthodes étant prospectif, la colonne comparative tient compte de la nouvelle présentation des états financiers mais conserve les montants tels qu'ils avaient été établis en 2024. Ainsi, le résultat exceptionnel 2024 est inchangé (mais regroupé sur 2 lignes) et les transferts de charges 2024 sont compris dans les "reprises sur dépréciations et provisions".

CHANGEMENT DE METHODE A L'INITIATIVE DE LA SOCIETE

Néant.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Néant.

CORRECTION D'ERREUR

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Néant.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

La SARL API a une activité de manutention portuaire et emploie des dockers qu'elle met à disposition auprès d'autres sociétés. Le chiffre d'affaires de cette société est constitué essentiellement de cette mise à disposition de personnel auprès des autres sociétés du Groupe.

Annexe

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société consolidante est la SAS NYLH - 31 rue de Lisbonne - 75008 PARIS - 807 448 576 RCS PARIS. La société qui établit les comptes consolidés est la société NYLH dans lesquels les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale. Conformément aux dispositions du Code de Commerce, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Les actionnaires ne se sont pas opposés à cette exemption,
- Les comptes individuels de la société, ainsi que ceux de celle qu'elle contrôle et sur laquelle elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de l'ensemble plus grand (NYLH),
- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société, en même temps que ses comptes individuels, avant l'assemblée générale devant les approuver.

INTÉGRATION FISCALE

La société API appartient au groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société SEAFRIGO INVESTISSEMENTS depuis le 1er janvier 2023. La société SEAFRIGO INVESTISSEMENTS applique l'option pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe et la méthode de la neutralité. Chaque société appartenant au périmètre d'intégration comptabilise l'imposition dont elle est redevable envers la société tête du groupe comme si elle était imposée séparément. L'économie d'impôt est constatée entièrement chez la tête de groupe en produit.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les sociétés du groupe comme si chacune d'elles avait été imposée séparément, sur la base de son résultat fiscal individuel, retraits des neutralisations spécifiques à l'intégration fiscale. Les économies ou suppléments d'impôt résultant de l'intégration fiscale (compensation des résultats, utilisation des déficits, neutralisations intra-groupe) sont conservés par la société tête de groupe.

L'impôt sur les sociétés dû par le groupe intégré au titre de l'exercice s'élève à 0 €. La différence entre l'impôt comptabilisé par la société (30 559 €) et l'impôt pour le paiement duquel elle est solidairement responsable résulte principalement :

- de la compensation entre les résultats bénéficiaires et déficitaires des sociétés du groupe,
- de l'utilisation de déficits d'ensemble,
- et des neutralisations fiscales propres au régime d'intégration.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société au titre de l'exercice aurait été de 30 559 €. L'intégration fiscale génère ainsi un écart de 0 €, correspondant à l'impact du régime d'intégration sur la charge d'impôt de la société.

À la clôture de l'exercice, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 0 €. Ces déficits sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à la convention d'intégration fiscale.

Annexe

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat comprend :

- l'impôt sur les sociétés calculé dans le cadre de l'intégration fiscale,
- les éventuelles régularisations liées à des exercices antérieurs,
- et, le cas échéant, les impôts différés.

INDEMNITÉ DE DÉPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 798 811 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Turn-over : moyen
- Départ volontaire à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 2%

PARTIES LIÉES

Conformément au décret 2009-267 du 9 mars 2009, nous vous informons que la Société n'a pas réalisé avec ses principaux associés ou les membres de ses organes d'administration et de surveillance (c. com. art. R. 23-197-1) de transactions significatives qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

EFFECTIFS

Les effectifs moyen de la société s'élèvent à 457 au titre de l'exercice 31 décembre 2025.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Annexe

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les fonds de commerce sont constitués du fonds commercial de 70 000 € et du mali technique résultant de la fusion des entités API Manutention et SMART Manunention à hauteur de 55 615 €.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2025, l'appréciation des valeurs des immobilisations incorporelles a été réalisée selon la valeur d'usage. Les avantages économiques futurs attendus de l'utilisation des immobilisations incorporelles permettent à ce jour de justifier les valeurs retenues. Durée d'utilisation non limitée. Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables. L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Définition de la valeur vénale (dans l'optique de vendre) : elle représente le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie (PCG art.214-6).

Définition de la valeur d'usage : elle représente les avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs (PCG art.214-6).

Nécessité de tenir compte d'un taux d'actualisation qui se définit comme un taux reflétant la valeur temps de l'argent. Il peut être pris en compte comme base de départ les taux d'actualisation suivants :

- le coût moyen pondéré du capital de l'entreprise ou le taux d'emprunt marginal de l'entreprise
- ou d'autres taux d'emprunt sur le marché.

Annexe

Pour apprécier la valeur des titres de participation des filiales détenues, une projection des cash flow actualisés sur cinq ans est réalisée. Si la valeur d'utilité devient inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La méthodologie a été identique à celle des années précédentes à savoir :

- Utilisation des budgets et EBITDA prévisionnels sur 5 ans
- Taux d'actualisation à 8%
- Capitalisation du dernier flux (2030)* 5
- Calcul des dettes financières nettes selon mêmes principes que les années antérieures avec recensement de la trésorerie, du facto, des comptes courants et des engagements de crédits-bails.

Pour information, le calcul des DCF a été réalisé dans le contexte économique réel pour l'année 2025. Les éléments prévisionnels à partir de 2026 ont été calculés sur la base des prévisions de la Direction. C'est sur la base de ces documents prévisionnels que les EBITDA ont été calculés.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de transport : 1 an

N.B. : les véhicules de transport sont amortis sur 1 an seulement lorsqu'ils sont rachetés à l'issue d'un contrat de crédit bail.

Immobilisations financières

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Frais d'émission d'emprunts

Néant.

Annexe

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Charges constatée d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges d'exploitation (assurances, loyers, maintenance, abonnements) payées ou comptabilisées au cours de l'exercice et afférentes à l'exercice suivant. Elles sont comptabilisées à la clôture sur la base du prorata temporis et reprises sur l'exercice suivant selon le rythme de consommation des prestations correspondantes.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux sommes encaissées ou facturées au cours de l'exercice au titre de prestations ou de livraisons de biens qui seront réalisées au cours des exercices suivants. Ils sont constatés conformément au principe de séparation des exercices et figurent au passif du bilan.

Produits à recevoir et charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges afférentes à l'exercice clos dont le montant est connu ou estimé de manière fiable, bien que les factures correspondantes n'aient pas été reçues à la date de clôture. Elles concernent principalement des charges d'exploitation. Les montants sont évalués sur la base des informations disponibles à la clôture et sont totalement repris à l'ouverture de l'exercice suivant. Les produits à recevoir correspondent à des produits afférents à l'exercice clos dont la réalisation est acquise à la date de clôture, mais pour lesquels les factures n'ont pas encore été établies. Ils sont évalués sur la base des conditions contractuelles ou des éléments connus à la clôture et sont reversés à l'ouverture de l'exercice suivant.

Produits et charges imputables à un autre exercice

Néant.

Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

La quote-part de résultat sur opérations faites en commun s'élève à 51 211.54 €.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires présenté ci-après est par défaut ventilé sur la marché géographique "France" faute de moyen de gestion interne permettant de communiquer une information fiable sur le chiffre d'affaires généré avec l'étranger.

Immobilisations

		Mouvements de l'exercice				
		Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	125 615,84				125 615,84
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 615,84				125 615,84
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	1,00				1,00
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,00				1,00
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		125 616,84				125 616,84

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels			1,00		1,00
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1,00		1,00
TOTAL				1,00		1,00

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

		Dotations	Reprises
		Mr	MM
		[2 2]	[2 2]
Frais d'établissement et de développement			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL IMMOB INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
sur sol d'autrui			
instal, agencement, aménag.			
Instal. technique matériel outillage industriels			
Instal générales Agenct aménagt divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables, divers			
TOTAL IMMOB CORPORELLES			
Frais d'acquisition de titres de participation			
TOTAL			
TOTAL GENERAL NON VENTILE			

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		13 980 990,70	13 980 990,70	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		1 378,87	1 378,87	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		108 777,24	108 777,24	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		58 666,44	58 666,44	
Groupe et associés		9 779 423,08	9 779 423,08	
Débiteurs divers		424 938,07	424 938,07	
Charges constatées d'avances		1 323 349,26	1 323 349,26	
TOTAL DES CREANCES		25 677 523,66	25 677 523,66	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	973 932,31	973 932,31		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 905 614,89	3 905 614,89		
	Personnel et comptes rattachés	235 735,35	235 735,35		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 533 326,99	3 533 326,99		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 260 140,63	3 260 140,63		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 271 611,50	3 525 307,50	9 746 304,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	94 159,00	94 159,00		
	Autres dettes	234 817,54	234 817,54		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	25 509 338,21	15 763 034,21	9 746 304,00	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		434 330
Autres créances clients		160 003
Cl fact a etablr	132 316	
Clients fae groupe	27 687	
Autres créances		274 328
Eat produits à recevoir	58 666	
Divers produits a recevoir	215 661	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		832 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		79 470
Frs factures non parvenues	79 470	
Dettes fiscales et sociales		753 235
Aut ch. pers a payer	221 229	
Aut. ch. soc a payer	307 181	
Etat-ch. à payer-prod.à recev.	224 825	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 323 349
		1 323 349	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		1 323 349

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		2 500,00	40,0000	100 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		2 500,00	40,0000	100 000,00

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés		457,00	
Ouvriers			
TOTAL		457,00	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	100 000,00				100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport .					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000,00				10 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	111 023,26	36 875,69			147 898,95
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	36 875,69	(36 875,69)		50 581,39	50 581,39
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	257 898,95			50 581,39	308 480,34

Date de l'assemblée générale 26/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 257 898,95

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 257 898,95

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 50 581,39

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 000,00	7 000,00	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	7 000,00	7 000,00	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers Indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	50 746 774,78
Production vendue Services	50 746 774,78
Ventes 20%	2 785 426,04
Refacturation 20%	47 961 348,74
Chiffre d'affaires par marché géographique	50 746 774,78
Chiffre d'affaires FRANCE	50 746 774,78
Ventes 20%	2 785 426,04
Refacturation 20%	47 961 348,74

Annexe libre

Application du PCG 2025 conformément à l'ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, selon le tableau de passage suivant relatif aux principales évolutions :

Comptes de produits	Ancien poste des Etats Financiers	Nouveaux postes des Etats Financiers	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Transfert de charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Production vendue	-	-
Remboursement assurances	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Autres produits d'exploitation	-	-
Avantage en nature véhicule	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Charges sociales	-	-
Produits sur exercice antérieurs	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits d'exploitation	-	-
Charges sur exercices antérieurs	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Autres charges d'exploitation	-	16 626,00
Autres produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits d'exploitation	-	7 439,86
Autres charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Autres charges d'exploitation	-	275,00
Produits de cessions d'immobilisations	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Autres produits d'exploitation	-	-

Annexe libre

Valeur nette comptable sur éléments d'actifs cédés	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Autres charges d'exploitation	-	-
---	--	----------------------------------	---	---